

Communiqué de presse

Les communes, premier lieu de vie de la population ; et pour les personnes en situation de handicap ?

Durant avril Esenca a remis le label Handycity® à 76 communes

Handycity® est un label visant à encourager les communes de la Fédération Wallonie Bruxelles dans leur démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap sur leur territoire. Depuis plus de 20 ans, Esenca collabore avec les communes qui s'engagent pour le handicap à faire de l'inclusion une réalité, parce que la commune est le premier lieu de vie de la population. Le Label Handycity® consacre le travail, les projets et les actions d'une mandature.

Pendant 6 ans, Esenca accompagne et encourage les communes signataires de la charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'objectif, faire sien les principes de la convention ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap et de la constitution belge : "Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société ».

Et maintenant, qu'attendre des politiques qui sont en pleine campagne électorale ?

Le sport ne doit pas toujours être axé sur la compétition! Nous pouvons faire du sport par plaisir ou pour maintenir notre forme et notre état de santé. Tous les clubs actuels ont tendance à toujours viser la compétition et de ce fait aucune place pour le sport de loisir

Esenca a rédigé un **mémoire politique communal**, avec des propositions concrètes, à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible. Il est alimenté de témoignages, de revendications des personnes en situation de handicap et du secteur associatif, dans le cadre d'une large concertation assurant ainsi le droit à l'autodétermination.

Ce mémoire s'articule autour de 10 thématiques :

1. Politique générale
2. Fonction consultative
3. Sensibilisation
4. Accueil de la petite enfance, inclusion scolaire et parascolaire
5. Emploi
6. Élections
7. Accessibilité plurielle
8. Autonomie de vie et lieu de vie
9. Stationnement
10. Sport, culture, événements, information, nature

Pour lire le mémoire : <https://www.esenca.be/memorandum-2024/>

Ce mémoire a pour but de guider les politiques publiques selon le principe du Handistreaming, c'est-à-dire de penser le handicap dans toutes les politiques publiques dès leur conception ! Il se veut aussi être un outil d'interpellation vers les candidates et candidats politiques, et un outil de discussion pour toutes et tous.

Le lieu de vie est une question cruciale. Tout le monde devrait pouvoir choisir son lieu de vie et cela doit se faire conjointement à son projet de vie, qui peut être revu au fil des ans et de l'évolution de sa santé, de sa situation et de ses besoins. Personne ne devrait ne pas avoir de toit.

Contacts presse :

Manon Cools manon.cools@solidaris.be 0473 53 05 57

Ouiam Messaoudi ouiam.messaoudi@solidaris.be - 0476 99 27 42

Le projet Handycity® est réalisé avec le soutien de :



Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnue point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking

PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE